



Direction régionale
aux droits des femmes
et à l'égalité



Point presse du 29/04/2024

Ouverture de l'antenne d'Eure-et-Loir du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) Centre-Val de Loire

La création des Centres de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) fait suite au Grenelle de lutte contre les violences conjugales de 2019, qui a mis en exergue les améliorations à conduire en matière de prévention du passage à l'acte et de lutte contre la récidive.

Aujourd'hui, 30 CPCA sont répartis sur l'ensemble du territoire national, soutenus par le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Le CPCA régional Centre-Val de Loire

L'association Entraide et Solidarités, dont le siège est situé à Tours, intervient dans la lutte contre les exclusions depuis 1948 via 6 missions principales : accueillir, accompagner, héberger-louer, soigner, insérer par l'emploi et former. En 2020, l'association répond à l'appel à projet du Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, et porte depuis le CPCA de la région Centre-Val de Loire. Le dispositif est piloté par la Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE).

Le CPCA Centre-Val de Loire a pour mission de prendre en charge, **de manière globale et pluridisciplinaire**, les auteurs de violences conjugales qui se présentent de manière volontaire ou sur orientation judiciaire. Il n'est pas un centre d'hébergement mais travaille avec les partenaires locaux, dont les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

Le CPCA décline plusieurs modalités de prise en charge :

- un module socle comprenant des actions de responsabilisation (stages de responsabilisation, accompagnement thérapeutique en groupe) ;
- des modules complémentaires (accompagnement thérapeutique en individuel, suivi socio-éducatif, ateliers thématiques).

Le projet du CPCA Centre-Val de Loire se décline au niveau départemental en partenariat avec les associations socio-judiciaires habilitées.

Sur le département d'Eure-et-Loir, l'association ASSOEDY porte ainsi le projet.

L'antenne départementale du CPCA d'Eure-et-Loir

Elle est portée par l'ASSOEDY, association socio-judiciaire créée en 1973 conventionnée avec le ministère de la justice, dont le siège est à Versailles, qui conduit toutes mesures de réinsertion et d'accompagnement socio-judiciaires sur le ressort de la Cour d'appel de Versailles et tout particulièrement des ressorts des tribunaux judiciaires de Chartres et de Versailles.

L'ASSOEDY participe depuis de nombreuses années à la prévention de la délinquance et tout particulièrement à la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, en assurant la mise en œuvre des contrôles judiciaires, des enquêtes sociales avant jugement, de stages de responsabilisation des auteurs de violences ou des groupes de parole à visée thérapeutique.

L'antenne CPCA d'Eure-et-Loir a pour mission de :

- veiller au respect des orientations stratégiques du comité de pilotage régional ;
- assurer la mise en œuvre du parcours de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales, en déployant en tout premier lieu un processus d'accompagnement thérapeutique individuel au plan psychologique.

L'antenne CPCA d'Eure-et-Loir sera financée sur les crédits de l'enveloppe régionale attribués au CPCA Centre-Val de Loire par le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des co-financements au niveau départemental seront apportés à l'ASSOEDY afin de pouvoir proposer des accompagnements complémentaires à destination des auteurs.

Le renforcement de la protection des victimes passe nécessairement par le suivi et l'accompagnement des auteurs de violences conjugales afin de travailler à la prévention du passage à l'acte et de la récidive. L'ASSOEDY est ainsi membre des différentes instances départementales de lutte contre les violences sexuelles et conjugales. Dans le département, une évaluation annuelle et partagée du dispositif sera réalisée avec les différents partenaires sous l'égide du Préfet d'Eure-et-Loir.

Informations pratiques pour joindre le CPCA 28 :

Tél. 07 48 93 21 86

cPCA28@assoedy.org

Permanences d'entretiens thérapeutiques individuels à raison de deux mercredis par mois au sein du Point justice de Chartres (5 rue du Dr Michel Gibert).